



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 MARS 2018

RÉSOLUTION N° 2018- 02

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Sur proposition du Directeur général relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat net de l'exercice 2017 d'un montant de – 8 180 464,14 € (huit millions cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-quatre euros et quatorze centimes).

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET